

certifie que l'organisme

ARCAL

N° SIREN:32765797900040
N° déclaration d'activité :11756790675
87 rue des Pyrénées 75 020 PARIS France

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par:

- Le décret N° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle
- Le décret 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences mentionné à l'article L.6316-3 du code du travail
- L'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D.6316-1-1 du code du travail
- Le Règlement de certification en vigueur disponible sur le site internet de SOCOTEC Certification France

pour les activités suivantes:

- Actions de formation

Délivré le : **01 février 2024**

Valable jusqu'au : **31 janvier 2027** sous réserve de maintien de la conformité aux exigences applicables

Seule la présence sur la liste publique des Organismes de Formation certifiés publiée par les autorités gouvernementales atteste de la validité du présent certificat

Thomas Hennion Directeur Opérationnel

